



Nations Unies

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la huitième session
(27 avril 2007 et 20 avril
au 1^{er} mai 2009)**

**Conseil économique et social
Document officiels
Supplément n° 22**

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément n° 22

Forum des Nations Unies sur les forêts

**Rapport sur les travaux
de la huitième session
(27 avril 2007 et 20 avril
au 1^{er} mai 2009)**



Nations Unies • New York, 2009

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption	1
Projet de décision I	
Dates et lieu de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts	1
Projet de décision II	
Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire de sa neuvième session	1
B. Résolution portée à l'attention du Conseil	3
Les forêts dans un monde en évolution, renforcement de la coopération et coordination des politiques et programmes intersectoriels, contributions régionales et sous-régionales	3
C. Décisions portées à l'attention du Conseil.	8
Décision 8/1	
Accréditation d'une organisation intergouvernementale	9
Décision 8/2	
Processus d'examen de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.	9
II. Réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts	10
III. Contributions régionales et sous-régionales	11
IV. Les forêts dans un monde en évolution : a) Les forêts et le changement climatique; b) Inverser la déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier; c) Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées	13
V. Moyens d'application pour la gestion durable des forêts : a) Utilisation des moyens de mise en œuvre, y compris ressources financières, renforcement des capacités et transfert de technologies écologiquement rationnelles; b) Décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières	15
VI. Dialogue multipartite	17
VII. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles directives au Partenariat de collaboration sur les forêts.	19
VIII. Fonds d'affectation spéciale du Forum	20
IX. Dates et lieu de la neuvième session du Forum.	21

X.	Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum.	22
XI.	Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session.	23
XII.	Organisation de la session.	24
A.	Ouverture et durée de la session	24
B.	Participation	24
C.	Élection du Bureau	24
D.	Adoption de l'ordre du jour	24
E.	Documentation	25
F.	Création de groupes de travail et désignation de leurs présidents.	25
G.	Accréditation d'une organisation intergouvernementale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts.	26
Annexes		
I.	Liste des documents	27
II.	Résumé de la présidence sur le dialogue multipartite.	29

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de décisions présentés au Conseil pour adoption

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décisions ci-après :

Projet de décision I

Dates et lieu de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil économique et social décide que la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts se tiendra à New York du 24 janvier au 4 février 2011.

Projet de décision II

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session et ordre du jour provisoire de sa neuvième session

Le Conseil économique et social,

a) Prend note du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa huitième session¹;

b) Approuve pour la neuvième session du Forum l'ordre du jour provisoire indiqué ci-dessous.

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

4. Contributions régionales et sous-régionales.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2009, Supplément n° 22 (E/2009/42).

5. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté :

a) Gestion communautaire des forêts;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

b) Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

c) Aspects sociaux et culturels.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

6. Année internationale des forêts 2011

Documentation

Rapport du Secrétaire général

7. Question nouvelle.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

8. Débat de haut niveau.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Note relative au Partenariat de collaboration sur les forêts

9. Débat multipartite.

Documentation

Note du secrétariat transmettant les documents de travail soumis par les grands groupes

10. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

Cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2010-2011

11. Moyens de mise en œuvre.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

12. Fonds d'affectation spéciale pour les forêts

Documentation

Note du secrétariat

13. Questions diverses
14. Dates et lieu de la dixième session du Forum.
15. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum.
16. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session.

B. Résolution portée à l'attention du Conseil

2. La résolution ci-après, qui a été adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts, est portée à l'attention du Conseil :

Les forêts dans un monde en évolution, renforcement de la coopération et coordination des politiques et programmes intersectoriels, contributions régionales et sous-régionales

Le Forum des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 62/98 en date du 17 décembre 2007, ainsi que ses buts,

Réaffirmant son attachement à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment au fait que les États ont, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources conformément à leurs propres politiques en matière d'environnement et de développement ainsi que la responsabilité de veiller à ce que les activités réalisées sous leur juridiction ou leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement d'autres États ou de zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, et son attachement aux responsabilités communes mais différenciées des pays, telles qu'elles sont énoncées dans le Principe 7 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,

Rappelant en outre le thème général de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, « Les forêts dans un monde en évolution », ainsi que ses thèmes connexes, à savoir les forêts et les changements climatiques, inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier; et les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées, tel que reflétés dans le programme de travail pluriannuel du Forum,

Préoccupé par les impacts conjugués sur les forêts, dans de nombreuses régions du monde, du changement climatique, de la perte de couvert forestier, de la dégradation des forêts, de la désertification et de la perte de biodiversité et par l'impact de ces phénomènes sur les plus de 1,6 milliard de personnes qui sont tributaires des forêts pour leur survie, leurs moyens de subsistance, leurs revenus et leur emploi, et simultanément conscient de la contribution des forêts à l'atténuation

de l'impact du changement climatique, à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre la désertification,

Reconnaissant les besoins particuliers des pays dotés d'écosystèmes fragiles, y compris ceux des pays n'ayant qu'un faible couvert forestier,

Soulignant qu'une gestion durable des forêts, en tant que concept dynamique et en évolution, vise à maintenir et à renforcer les valeurs économiques, sociales et écologiques de tous les types de forêts et peut ainsi beaucoup contribuer à freiner le changement climatique, la désertification et la dégradation des forêts et des sols et promouvoir la biodiversité forestière ainsi que la conservation des sols et de l'eau,

Soulignant en outre que l'instrument juridique non contraignant offre un cadre intégré de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et peut à son tour contribuer à atténuer les effets conjugués du changement climatique, de la perte et de la dégradation des forêts et de la désertification ainsi qu'à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière dans une optique cohérente, coordonnée et transversale aux échelons local, national, régional et mondial,

Prenant note du quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, des initiatives conjointes lancées récemment par le Partenariat de collaboration sur les forêts concernant les forêts et le changement climatique, y compris le Cadre stratégique pour les forêts et le changement climatique, et du rapport établi par le Groupe d'experts sur l'adaptation des forêts au changement climatique,

Rappelant les décisions pertinentes et les objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Convention sur la diversité biologique et de la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans le contexte des travaux réalisés par le Forum des Nations Unies sur les forêts et *notant* les possibilités de coopération et de coordination offertes par les prochaines conférences des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (septembre 2009, Buenos Aires), à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2009, Copenhague) et à la Convention sur la diversité biologique (octobre 2010, Nagoya) et par la prochaine session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (avril 2010, Vienne),

Se félicitant des initiatives régionales et sous-régionales visant à identifier et à atténuer les phénomènes interdépendants qui affectent les forêts dans un monde en évolution ainsi que de la contribution apportée par les grands groupes et les autres parties prenantes intéressées à cet égard,

1. *Décide* :

a) *D'encourager* les États Membres à renforcer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts pour s'attaquer aux phénomènes qui affectent « les forêts dans un monde en évolution », y compris le changement climatique, la perte de couvert forestier, la dégradation des forêts, la désertification et la perte de biodiversité, dans le contexte du développement durable;

b) *D'encourager* les États Membres à avoir recours à des programmes forestiers nationaux ou, selon qu'il conviendra, à d'autres stratégies de gestion

durable des forêts afin d'y intégrer des mesures visant à atténuer l'impact du changement climatique, à promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité forestière, à combattre la désertification, le déboisement et la dégradation des écosystèmes forestiers et à améliorer la gestion des ressources hydrauliques et à veiller à en assurer la cohérence avec les stratégies nationales de développement et d'élimination de la pauvreté ainsi qu'avec les stratégies et plans d'action élaborés dans le contexte de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique;

c) *D'encourager* les États Membres à resserrer la coordination, en particulier entre leurs points focaux nationaux pour le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, ainsi que, lorsqu'il y a lieu, les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les points focaux pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, afin de faciliter la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts au plan national et les autres échelons appropriés;

d) *D'encourager* les États Membres à partager des données d'expérience lors de la neuvième session du Forum dans le contexte du thème général « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre, et de l'élimination de la pauvreté » et des thèmes connexes concernant la gestion communautaire des forêts, le développement social et les communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris le régime foncier des forêts et les aspects sociaux et culturels;

e) *D'inviter* les États Membres, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et les entités régionales à resserrer leur coopération concernant la priorité transversale que constituent pour le Forum la police des forêts et la gouvernance, y compris la lutte contre le trafic international illicite de produits forestiers, ainsi qu'à partager les informations pertinentes;

f) *D'encourager* les États Membres à promouvoir, dans le cadre de la gestion durable des forêts, la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité forestière dans tous les types de forêts;

g) *D'inviter* les États Membres à entreprendre des bilans forestiers nationaux englobant les aspects économiques, sociaux et écologiques de la gestion durable des forêts, par exemple la santé des forêts, la biodiversité, les produits forestiers et les aspects socioéconomiques et culturels, en vue de générer au sujet des ressources forestières des informations plus cohérentes et plus récentes, compte tenu de la nécessité de continuer de développer les méthodologies et la disponibilité de ressources, et d'encourager la communauté internationale à fournir une assistance en vue de renforcer les capacités nationales dans ce domaine;

h) *D'inviter* les États Membres à prendre en considération les propositions figurant dans le Cadre stratégique concernant les forêts et le changement climatique élaboré par le Partenariat de collaboration sur les forêts et d'inviter les organisations

membres de celui-ci, conformément à leurs mandats, à promouvoir le Cadre stratégique;

i) *D'inviter* les États Membres à avoir recours à des approches axées sur le marché pour développer et promouvoir la production et la consommation de produits forestiers provenant de forêts faisant l'objet d'une gestion rationnelle et exploitées conformément à la législation nationale;

2. *Décide en outre :*

a) *De souligner* qu'il est urgent de parer aux menaces et aux défis que représentent pour le développement durable le changement climatique, la perte de biodiversité et de désertification et leur impact sur les forêts, et de souligner également la contribution que peut apporter une gestion durable des forêts qui tienne compte de toute la gamme de biens et de services forestiers à l'élimination de ces menaces et défis et à l'élimination de la pauvreté;

b) *D'inviter* les organes directeurs des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, en particulier les conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention sur la diversité biologique, à continuer, selon qu'il conviendra, d'intégrer la gestion durable de tous les types de forêts à leurs stratégies en :

i) Prenant en considération l'instrument juridique non contraignant, qui offre un cadre intégré pour la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'accroissement de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus, en tant que moyen d'assurer la cohérence et d'éviter les doubles emplois; et

ii) Ayant recours aux outils, processus, programmes et activités existants et bien établis concernant les forêts disponibles aux échelons national, régional et international pour mettre en œuvre une gestion durable des forêts, par exemple des programmes forestiers nationaux; aux critères et aux indicateurs de gestion durable des forêts et aux autres méthodes de suivi et outils d'évaluation connexes; et aux mesures de renforcement des capacités et au transfert de technologies écologiquement rationnelles;

c) *D'encourager* l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en leur qualité de membres du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, à collaborer avec le secrétariat du Forum et les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin de promouvoir une gestion durable des forêts;

d) *D'inviter* les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans les limites de leurs moyens, conformément à leurs mandats et sur demande, à appuyer les initiatives de coopération Sud-Sud concernant la gestion durable des forêts, notamment en convoquant des ateliers et en fournissant une assistance technique, sous réserve que des ressources soient disponibles;

e) *D'inviter* les organisations et processus régionaux et sous-régionaux, ainsi que les grands groupes et les autres parties prenantes, à apporter des

contributions à la neuvième session du Forum sur le thème « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », notamment en partageant les perspectives, approches et données d'expérience dégagées au plan régional;

f) *D'encourager* les États Membres et *d'engager* le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts à étudier les moyens d'accroître la participation des parties prenantes et de la société civile, y compris des communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, ainsi que des autres détenteurs de connaissances traditionnelles concernant les forêts, aux futures sessions du Forum;

3. *D'inviter* le Partenariat de collaboration sur les forêts à :

a) *Fournir* des informations sur l'évolution récente de la situation dans les domaines de la gestion durable des forêts, du changement climatique, du déboisement, de la dégradation des sols, de la désertification et de la biodiversité, y compris sur leur impact sur les communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, en mettant l'accent sur les thèmes de la neuvième session du Forum;

b) *Continuer* à fournir, conformément à son mandat, des informations scientifiques en rapport avec les thèmes des futures sessions du Forum en ayant recours à des modalités adéquates, y compris les groupes d'experts sur les forêts, lesquels devraient continuer de comprendre des experts de pays en développement;

4. *De prier* le secrétariat du Forum :

a) *D'explorer* avec les secrétariats des Conventions de Rio les modalités et les possibilités de collaboration et de coopération et d'élaborer des activités conjointes ciblées concernant la gestion durable des forêts, les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'instrument juridique non contraignant, y compris dans le contexte de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, de l'Année internationale de la biodiversité, en 2010, et de l'Année internationale des forêts, en 2011, et de faire rapport sur les progrès réalisés à la neuvième session du Forum;

b) *D'explorer* avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts les possibilités de collaboration avec les secrétariats de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, en particulier au sujet des questions en rapport avec la gestion durable des forêts, et de faire rapport sur les progrès réalisés à la neuvième session du Forum;

c) *De collaborer* avec la FAO, les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les processus d'élaboration de critères et d'indicateurs en ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs en prenant en considération les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts et les priorités et les situations nationales, selon qu'il conviendra, et de mettre au point des modalités en vue d'aider les États Membres, sur demande, à faire rapport au Forum sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, sur les politiques et mesures adoptées au plan national, sur la coopération internationale et sur les

moyens de mise en œuvre, tels qu'ils sont énoncés dans l'instrument juridique non contraignant;

d) *De solliciter* sa participation au Groupe conjoint de liaison pour les Conventions de Rio lorsque sont discutées des questions concernant les forêts en vue de mettre en relief, au moyen d'un échange d'informations, l'importante contribution potentielle que l'instrument juridique non contraignant peut apporter à la réalisation des buts et objectifs respectifs du Groupe ainsi que de resserrer la coopération et la coordination dans le domaine des forêts;

e) *De continuer de promouvoir et de faciliter* le dialogue et la coopération régionaux et sous-régionaux sur les forêts, y compris par le biais d'initiatives nationales et régionales, afin d'accroître les contributions régionales et sous-régionales à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et aux futures sessions du Forum dans le cadre du programme de travail pluriannuel;

f) *De convoquer* une table ronde sur les défis et les possibilités que suppose la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts dans les domaines de l'alimentation, de l'énergie et de l'économie et sur la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts à l'occasion de la neuvième session du Forum, dans le contexte du thème général « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté »;

g) *De rechercher* les moyens, en consultation avec les États Membres et le Partenariat de collaboration sur les forêts, de susciter une prise de conscience accrue des liens entre la gestion durable des forêts et la situation des femmes et des jeunes qui dépendent de la forêt et qui l'utilisent pour satisfaire leurs besoins quotidiens essentiels, notamment pour se nourrir, se loger et obtenir du bois de feu, ainsi que de mettre en relief cette question urgente à la neuvième session du Forum dans le contexte du thème général « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté »;

h) *De faire la synthèse*, en coopération avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, des informations disponibles concernant les études et les activités de mise en œuvre liées à la reconnaissance de toutes les valeurs que représentent les biens et les services fournis par tous les types de forêts et par les arbres, ainsi que de rechercher le moyen de refléter ces valeurs sur le marché compte tenu des législations et des politiques nationales pertinentes, et de présenter les résultats obtenus à la dixième session du Forum dans le contexte du thème générale « Les forêts et le développement économique »;

i) *D'élaborer* en consultation avec les États Membres et de soumettre à l'examen du Forum à sa neuvième session une stratégie visant à promouvoir la coopération Nord-Sud ainsi que Sud-Sud, y compris la coopération triangulaire, en matière de gestion durable des forêts et identifiant également les modalités de l'appui que pourrait fournir la communauté internationale, en ayant en vue que la coopération Sud-Sud ne saurait remplacer mais doit plutôt compléter la coopération Nord-Sud.

C. Décisions portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions ci-après, qui ont été adoptées par le Forum des Nations Unies sur les forêts, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 8/1
Accréditation d'une organisation intergouvernementale

Le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'accréditer le Forum africain des forêts, organisation intergouvernementale, en vue de sa participation à sa session en qualité d'observateur.

Décision 8/2
Processus d'examen de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum des Nations Unies sur les forêts décide d'achever à sa neuvième session son examen du point 6 de son ordre du jour, sur la base du projet de texte élaboré avec des crochets lors des consultations officielles qui ont eu lieu à sa huitième session, tels qu'ils figurent en annexe à la présente décision.

Chapitre II

Réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts

1. Le Forum a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 2^e et 9^e séances, tenues le 20 avril et 1^{er} mai 2009. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi du rapport du Secrétaire général sur la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts (E/CN.18/2009/2).
2. À sa 2^e séance, le 20 avril, le Forum a examiné le point 3 de son ordre du jour et a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.
3. À sa 9^e séance, le 1^{er} mai, le Forum a examiné le point 3 de son ordre du jour en même temps que le point 6 « Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ».

Chapitre III

Contributions régionales et sous-régionales

1. Le Forum a examiné le point 4 de son ordre du jour à ses 5^e et 9^e séances, les 21 avril et 1^{er} mai 2009 respectivement. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2009/3);

b) Lettre datée du 22 décembre 2007 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2009/14);

c) Lettre datée du 9 février 2009 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2009/16);

d) Lettre datée du 6 février 2009 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Australie et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2009/18).

2. À sa 5^e séance, le 21 avril, le Forum a entendu une déclaration liminaire du Directeur du secrétariat du Forum.

Table ronde sur « Les forêts dans un monde en évolution »

3. À la même séance, le Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a animé la table ronde, a prononcé une déclaration d'ouverture.

4. À la même séance également, le Forum a entendu des exposés de M. Christian Kuchli (Suisse); M. Abdul Wahid Abu Salim, Président, spécialiste principal de la foresterie [Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)]; M. Martin Tadoum, Secrétaire exécutif adjoint de la Commission forestière d'Afrique centrale (COMIFAC); M. Richard Huber, spécialiste principal de l'environnement, Département du développement durable, Organisation des États américains (OEA); et M. Arne Ivar Sletnes, Chef du Groupe de liaison, Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe. Ces exposés ont été suivis d'un dialogue interactif auquel ont participé les délégations de la Jamaïque et de la Chine.

5. À la même séance, les représentants du secrétariat de la Communauté du Pacifique et du Processus de Montréal ont également pris part à la discussion.

6. À la même séance également, le représentant de la Communauté de développement de l'Afrique australe a fait une déclaration.

Mesures prises par le Forum

Les forêts dans un monde en évolution, renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes intersectoriels, contributions régionales et sous-régionales

7. À sa 9^e séance, le 1^{er} mai, le Forum était saisi d'un projet de résolution intitulé « Les forêts dans un monde en évolution, renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et programmes intersectoriels, contributions régionales et sous-régionales » figurant dans un document de travail officieux présenté en anglais seulement à la suite des consultations officieuses tenues au sein du Groupe de travail 1.

8. Les déclarations ont été faites à la même séance par les Vice-Présidents, M. Modest Mero (République-Unie de Tanzanie) et M. Arvides Ozols (Lettonie), en leur qualité de Coprésidents du Groupe de travail 1.

9. À la même séance également, le Forum a alors adopté le projet de résolution (voir le chapitre I, sect. B).

Chapitre IV

Les forêts dans un monde en évolution :

- a) Les forêts et le changement climatique;**
- b) Inverser la déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier;**
- c) Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées**

1. Le Forum a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 4^e, 6^e et 9^e séances, tenues les 21 et 22 avril et le 1^{er} mai 2009. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les forêts et le changement climatique (E/CN.18/2009/4);

b) Inverser la déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier : rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2009/5);

c) Rapport du Secrétaire général sur les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées (E/CN.18/2009/6);

d) Note du secrétariat sur les forêts dans un monde en évolution : pays à faible couvert forestier, petits États insulaires en développement et pays à couvert forestier élevé et moyen (E/CN.18/2009/7);

e) Recommandations aux fins de faire face aux principaux problèmes qui se posent concernant les forêts dans un monde en évolution : rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2009/8).

2. À la 4^e séance, le 21 avril, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.

3. À la même séance, le Président du Groupe d'experts du Partenariat de collaboration sur les forêts a fait une déclaration.

Table ronde sur les forêts et la biodiversité, le changement climatique et la désertification

4. À la 4^e séance, le 21 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui a animé la table ronde, a prononcé une déclaration d'ouverture.

5. À la même séance, des exposés ont été faits par M. Ahmed Djoghlaif, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique; M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification; et M. Jan Heino, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ces exposés ont été suivis par un

dialogue interactif auquel ont pris part les délégations de la République de Corée, de la Mauritanie, du Suriname, de la Suisse, d'Israël, de la République démocratique du Congo, du Bénin, du Sénégal, de l'Argentine et des États-Unis d'Amérique.

6. À la même séance également, le représentant du Fonds pour l'environnement mondial a également fait une déclaration.

7. À la même séance, après la fin de la table ronde, le Forum a poursuivi son débat général et a entendu des déclarations des représentants de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Colombie, de l'Équateur, du Brésil, de l'Inde et de la Croatie.

8. À sa 6^e séance, le 22 avril, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Indonésie, du Chili, de la République islamique d'Iran, de la République démocratique du Congo, du Pérou, d'Israël, de Sainte-Lucie, de la Finlande, du Kirghizistan, du Guyana, de la République bolivarienne du Venezuela et des Palaos.

Chapitre V

Moyens d'application pour la gestion durable des forêts :

a) Utilisation des moyens de mise en œuvre, y compris ressources financières, renforcement des capacités et transfert de technologies écologiquement rationnelles;

b) Décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières

1. Le Forum a examiné le point 6 de son ordre du jour à ses 3^e, 8^e et 9^e séances, les 20 et 28 avril et le 1^{er} mai 2009 respectivement. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Financement et autres moyens d'application pour la gestion durable des forêts : rapport du Secrétaire général (E/CN.18/2009/9);

b) Rapport de synthèse du Président sur la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts (E/CN.18/2009/11);

c) Note verbale datée du 6 février 2009 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/CN.18/2009/17).

2. À la 3^e séance, le 20 avril, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration liminaire.

Table ronde sur « La crise financière et la gestion durable des forêts : menace et possibilité »

3. À la 3^e séance, le 20 avril, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, qui a animé la table ronde, a fait une déclaration d'ouverture.

4. Le Forum a entendu des exposés de M. Warren Evans, Directeur de la Division de l'environnement de la Banque mondiale; M. Emmanuel Ze Meka, Directeur exécutif de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT); et M. Russ Mittermeier, Président de Conservation International, après quoi, le Forum a procédé à un dialogue interactif, auquel ont pris part les délégations de l'Argentine, du Bénin, de l'Inde et du Japon.

5. À la même séance, après la fin de la table ronde, le Forum a entendu des déclarations des représentants de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Tchad, du Pakistan, de Cuba, de la République islamique d'Iran, de l'Argentine, du

Japon, du Chili, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de la République dominicaine et de la Nouvelle-Zélande.

6. À la 8^e séance, le 28 avril, le représentant de la Turquie a fait une déclaration.

Mesures adoptées par le Forum

Processus d'examen de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

7. À la 9^e séance, le 1^{er} mai, le Président a proposé oralement un projet de décision aux termes duquel le Forum déciderait d'achever l'examen du point 6 de son ordre du jour à sa prochaine session sur la base du projet de texte élaboré avec des crochets lors des consultations officieuses qui ont eu lieu au cours de la huitième session, lequel serait joint en annexe à la décision.

8. À la même séance, avant l'adoption du projet de décision, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Brésil, de l'Australie, du Japon, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Suisse, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis d'Amérique, de la Malaisie [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)] et de l'Algérie (au nom du Groupe africain).

9. À la même séance, le Forum a adopté le projet de décision (voir le chapitre I, sect. C, décision 8/2).

Chapitre VI

Dialogue multipartite

1. Le Forum a examiné le point 7 de son ordre du jour à ses 6^e et 8^e séances, les 22 et 28 avril 2009. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi des documents suivants :

- a) Note du secrétariat sur le dialogue multipartite (E/CN.18/2009/13);
- b) Document de travail présenté par le grand groupe des femmes (E/CN.18/2009/13/Add.1);
- c) Document de travail présenté par le grand groupe des enfants et des jeunes (E/CN.18/2009/13/Add.2);
- d) Document de travail présenté par le grand groupe des organisations non gouvernementales et des populations autochtones (E/CN.18/2009/13/Add.3);
- e) Document de travail présenté par le grand groupe de la communauté scientifique et technique (E/CN.18/2007/13/Add.4);
- f) Document de travail présenté par le grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers (E/CN.18/2009/13/Add.5).

Discussion interactive entre les États Membres, les grands groupes et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts

2. À ses 6^e et 8^e séances, les 22 et 28 avril 2009, le Forum a organisé une discussion interactive entre les États Membres, les grands groupes et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts.
3. À la 6^e séance, le Directeur exécutif de l'Union internationale des instituts de recherches forestières, qui a animé la première partie de la discussion interactive, a prononcé une déclaration d'ouverture.
4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants des grands groupes ci-après : femmes; communauté scientifique et technique; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; populations autochtones; agriculteurs et petits producteurs forestiers, ainsi que par les représentants de la Grenade, de l'Argentine, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Jamaïque, de la Suisse, des États-Unis d'Amérique, de l'Indonésie et de la Chine.
5. À la 8^e séance, le 28 avril, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration.
6. À la même séance, le Forum a repris la discussion interactive et le Directeur exécutif de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (UIIRF), qui a également animé la deuxième partie de la discussion, a fait une déclaration.
7. À la même séance aussi, le représentant du grand groupe des enfants et des jeunes a fait une déclaration au nom de tous les grands groupes.
8. À la même séance également, des déclarations ont été faites par des représentants des grands groupes ci-après : femmes; communauté scientifique et

technique; enfants et jeunes; organisations non gouvernementales; populations autochtones; agriculteurs et petits propriétaires forestiers, ainsi que par les représentants du Japon, de la République dominicaine, de l'Angola, du Pérou, des Philippines, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Liban, de la Grenade, du Yémen, de l'Uruguay, du Bélarus, de l'Algérie, de la Mauritanie et de Fidji.

Table ronde sur les forêts, les femmes et le bois de feu

9. À la 6^e séance, le 22 avril, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, qui a animé le débat, a prononcé une déclaration d'ouverture.

10. Le Forum a entendu des exposés de M^{me} Carolyn Makinson, Directrice exécutive de la Women's Refugee Commission; M. Lambert Okrah, Secrétaire général de l'Institute of Cultural Affairs International; M^{me} Kanchan Lama, Coordonnatrice de l'organisation népalaise Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resources Management (WOCAN); et M. Pieter van Midwoud, Secrétaire exécutif de CarbonFix, après quoi s'est tenu un dialogue interactif auquel ont pris part les représentants du Cambodge, des États-Unis d'Amérique et de la République-Unie de Tanzanie.

Chapitre VII

Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles directives au Partenariat de collaboration sur les forêts

1. Le Forum a examiné le point 8 de son ordre du jour à ses 3^e et 9^e séances, les 20 avril et 1^{er} mai 2009. Pour son examen de la question, le Forum était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes intersectoriels (E/CN.18/2009/10);

b) Document d'information sur le cadre élaboré par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2008 et 2009 (E/CN.18/2009/12).

2. À sa 3^e séance, le 20 avril, le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts a prononcé une déclaration liminaire.

3. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom des pays insulaires du Pacifique), de la Croatie, de l'Angola, du Suriname, du Népal, de la Malaisie [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], de l'Indonésie, du Brésil et de la Colombie.

Chapitre VIII

Fonds d'affectation spéciale du Forum

1. Le Forum a examiné le point 9 de son ordre du jour à sa 9^e séance, le 1^{er} mai 2009. Pour son examen de cette question, le Forum était saisi d'une note du secrétariat concernant le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2009/15).
2. À la 9^e séance, le 1^{er} mai 2009, le Directeur du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a fait une déclaration.
3. À la même séance, le représentant de la Suisse a également fait une déclaration.

Chapitre IX

Dates et lieu de la neuvième session du Forum

1. À sa 9^e séance, le 1^{er} mai 2009, le Forum a décidé que sa neuvième session aurait lieu du 24 janvier au 4 février 2011 (voir le chapitre I, sect. A, projet de décision I).

Chapitre X

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum

1. À sa 9^e séance, le 1^{er} mai 2009, le Forum était saisi du projet d'ordre du jour provisoire de sa neuvième session, qui figurait dans un document officiel présenté en anglais seulement.
2. À la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration, après quoi le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (voir le chapitre I, sect. A, projet de décision II).

Chapitre XI

Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session

1. À sa 9^e séance, le 1^{er} mai 2009, le Président a présenté le projet de rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session (E/CN.18/2009/L.1).
2. À la même séance, le représentant du Brésil a fait une déclaration, après quoi le Forum a adopté le projet de rapport et a autorisé le secrétariat à en rédiger la version finale avec l'appui du Bureau.

Chapitre XII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a tenu sa huitième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, le 27 avril 2007 et du 20 avril au 1^{er} mai 2009. Il a tenu neuf séances plénières.
2. La session a été ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

B. Participation

3. Ont participé au Forum des représentants des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres des institutions spécialisées. Ont également assisté à la session des représentants d'organismes du système des Nations Unies ainsi que d'organisations intergouvernementales non gouvernementales et autres. La liste des participants figure dans le document E/CN.18/2009/INF/1.

C. Élection du Bureau

4. À ses 1^{re} et 2^e séances, les 27 avril 2007 et 20 avril 2009, le Forum a élu pour sa huitième session un Bureau composé comme suit :

Président :

Boen Purnama (Indonésie)

Vice-Présidents :

Abdellah Benmellouk (Maroc)

Arvids Ozols (Lettonie)

Modesto Fernández (Cuba)

Glen Kile (Australie)

5. À sa 7^e séance, le 24 avril 2009, le Forum a été informé qu'Abdellah Benmellouk (Maroc) s'était désisté de ses fonctions de Vice-Président. À la même séance, Modest Mero (République-Unie de Tanzanie) a été élu Vice-Président par acclamation.

D. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 2^e séance, le 20 avril, le Forum a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa huitième session (E/CN.18/2009/1) :
 1. Élection des membres du Bureau.
 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
 3. Réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et application de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts.

4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts dans un monde en évolution :
 - a) Les forêts et le changement climatique
 - b) Inverser le processus de déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, en particulier dans les pays à faible couvert forestier;
 - c) Les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées.
6. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts :
 - a) Utilisation des moyens de mise en œuvre (financement, renforcement des capacités et transfert de technologies respectueuses de l'environnement);
 - b) Décision concernant la mise en place d'un mécanisme mondial de financement volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement pour les activités forestières.
7. Débat multipartite.
8. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment établissement de nouvelles orientations à l'intention du Partenariat de collaboration sur les forêts.
9. Fonds d'affectation spéciale du Forum.
10. Dates et lieu de la neuvième session du Forum.
11. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Forum.
12. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa huitième session.

E. Documentation

7. La liste des documents dont le Forum était saisi à sa huitième session figure à l'annexe I du présent rapport.

F. Création de groupes de travail et désignation de leurs présidents

8. À sa 2^e séance, le 24 avril, le Forum a constitué deux groupes de travail présidés par les Vice-Présidents, comme suit :
 - a) Groupe de travail I : Arvids Ozols (Lettonie)
 - b) Groupe de travail II : Modesto Fernández (Cuba) et Glen Kile (Australie)
9. À la 7^e séance, le 24 avril, Modest Mero (République-Unie de Tanzanie) a été nommé Coprésident du Groupe de travail I.

**G. Accréditation d'une organisation intergouvernementale
auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts**

10. À sa 2^e séance, le 20 avril 2009, le Forum était saisi d'une demande d'accréditation émanant du Forum africain des forêts en tant qu'organisation intergouvernementale demandant à participer en qualité d'observateur aux délibérations du Forum, publiée sous la cote E/CN.18/2009/19.

11. À la même séance, le Forum a décidé d'approuver la demande du Forum africain des forêts tendant à participer à ses délibérations en qualité d'observateur (voir chap. I, sect. C, décision 8/1).

Annexe I**Liste des documents**

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.18/2009/1	2	Ordre du jour provisoire
E/CN.18/2009/2	3	Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts
E/CN.18/2009/3	4	Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales
E/CN.18/2009/4	5 a)	Rapport du Secrétaire général sur les forêts et le changement climatique
E/CN.18/2009/5	5 b)	Inverser la déforestation, prévenir la dégradation des forêts dans tous les types de forêts et lutter contre la désertification, notamment dans les pays à faible couvert forestier : Rapport du Secrétaire général
E/CN.18/2009/6	5 b)	Rapport du Secrétaire général sur les forêts et la protection de la diversité biologique, y compris les zones protégées
E/CN.18/2009/7	5 b)	Note du secrétariat sur les forêts dans un monde en évolution : pays à faible couvert forestier, petits États insulaires en développement et pays à couvert forestier élevé et moyen
E/CN.18/2009/8	5	Recommandations aux fins de faire face aux principaux problèmes qui se posent concernant les forêts dans un monde en évolution : rapport du Secrétaire général
E/CN.18/2009/9	6	Financement et autres moyens d'application pour la gestion durable des forêts : rapport du Secrétaire général
E/CN.18/2009/10	8	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes intersectoriels
E/CN.18/2009/11	6	Rapport de synthèse du Président sur la réunion du Groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de formuler des propositions concernant l'élaboration d'un mécanisme financier mondial volontaire, d'une approche par portefeuille et d'un cadre de financement des forêts
E/CN.18/2009/12	8	Document d'information sur le cadre élaboré par le Partenariat de collaboration sur les forêts pour 2008 et 2009

<i>Cote du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/CN.18/2009/13	7	Note du secrétariat sur le dialogue multipartite
E/CN.18/2009/13/Add.1	7	Document de travail présenté par le grand groupe des femmes
E/CN.18/2009/13/Add.2	7	Document de travail présenté par le grand groupe des enfants et des jeunes
E/CN.18/2009/13/Add.3	7	Document de travail présenté par le grand groupe des organisations non gouvernementales et des populations autochtones
E/CN.18/2009/13/Add.4	7	Document de travail présenté par le grand groupe de la communauté scientifique et technique
E/CN.18/2009/13/Add.5	7	Document de travail présenté par le grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers
E/CN.18/2009/14	4	Lettre datée du 22 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2009/15	9	Note du secrétariat concernant le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18//2009/16	4	Lettre datée du 9 février 2009, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Afrique du Sud et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2009/17	6 b)	Lettre datée du 6 février 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2009/18	4	Lettre datée du 6 février 2009, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Australie et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies
E/CN.18/2009/19	2	Accréditation d'une organisation internationale auprès du Forum des Nations Unies sur les forêts
E/CN.18/2009/INF.1	1	Liste des participants

Annexe II

Résumé de la présidence sur le dialogue multipartite

1. À la huitième session du Forum, le dialogue multipartite^a a eu lieu en deux temps, le 22 avril et le 28 avril. Il a été animé par M. Peter Mayer, Directeur exécutif de l'Union internationale des instituts de recherches forestières (UIIRF).

Première partie

2. Les femmes ont souligné qu'étant donné que, dans de nombreuses régions du monde, c'étaient essentiellement elles qui prenaient les décisions du ménage, elles devraient jouer un rôle important dans la gestion durable des forêts et dans les négociations mondiales concernant le changement climatique. Il a été souligné que l'inégalité entre hommes et femmes, amplifiée par le changement climatique, ralentissait les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté. Les femmes ont rappelé aux participants que leur grand groupe demandait depuis la quatrième session du Forum que des transformations structurelles soient introduites afin que le rôle des femmes soit renforcé et qu'il soit mis en œuvre une stratégie sexospécifique dans le cadre des processus intéressant les forêts, comme le Forum et le Partenariat de collaboration sur les forêts ainsi que les organisations et institutions forestières. Selon les femmes, l'on pourrait y parvenir par le biais d'efforts qui, tout en répondant à l'initiative des pays, seraient axés sur les aspects du programme de travail du Forum intéressant les femmes, y compris le rôle des femmes dans l'adaptation au changement climatique et dans la gestion des forêts. Les femmes demandaient également qu'il soit créé un groupe consultatif sur la problématique hommes-femmes dans le contexte forestier; qu'il soit entrepris, en partenariat avec les gouvernements et la société civile ainsi qu'en association avec des organisations régionales et mondiales, des projets pilotes visant à identifier comment les mécanismes de financement des problèmes d'adaptation au changement climatique pourraient bénéficier directement aux femmes; et que soit rehaussé le rôle des femmes dans les réunions concernant les forêts et le changement climatique. Il a été suggéré en outre que les gouvernements devraient honorer les engagements politiques qu'ils avaient pris en matière d'égalité entre les sexes et de droits des femmes; que la problématique hommes-femmes devrait être intégrée aux activités du Forum des Nations Unies sur les forêts; qu'un responsable des questions liées à la parité des sexes devrait être nommé au secrétariat du Forum; qu'il faudrait renforcer les capacités d'intégration de la problématique hommes-femmes aux institutions forestières à tous les niveaux; et qu'une analyse sexospécifique devrait être intégrée aux questions liées au changement climatique dans le contexte de la planification concernant l'agriculture, les forêts, les industries extractives et la gestion des catastrophes. Il a été suggéré en outre que la communauté des organisations s'intéressant aux forêts devrait entamer un processus de concertation avec les organismes qui s'attachaient à promouvoir la sécurité alimentaire et à atténuer la pauvreté. Il a été recommandé enfin qu'il soit dégagé un financement pour que les femmes puissent participer aux processus de prise de décisions et de plaidoyer du Forum.

^a Les grands groupes participant au dialogue multipartite ont été les femmes, la communauté scientifique et technique, les enfants et les jeunes, les organisations non gouvernementales, les populations autochtones, les agriculteurs et les petits propriétaires forestiers.

3. La communauté scientifique et technique a fait observer que, depuis que le concept de gestion des forêts avait été élargi de manière à englober des objectifs sans rapport avec le bois, comme la préservation des habitats et les besoins des communautés forestières, il fallait disposer de plus en plus d'informations. Il a été recommandé quatre domaines d'activités prioritaires tendant à améliorer l'interface entre la science et la formulation des politiques forestières, à faciliter la transformation des résultats des recherches en informations et technologies utilisables; à aligner les priorités nationales, sous-régionales et régionales de développement sur les quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts; et à mobiliser un financement pour les programmes de recherches forestières, d'éducation et de vulgarisation. Il a été suggéré que les arrangements futurs concernant les forêts devraient prévoir des ressources tendant à améliorer l'interface entre la science et la formulation des politiques; à faciliter et à financer le renforcement des capacités dans le domaine de la recherche-développement; à appuyer la vulgarisation et à appliquer les innovations scientifiques et technologiques ainsi que les connaissances traditionnelles touchant les forêts; à appuyer les initiatives et programmes sous-régionaux et régionaux visant à résoudre les problèmes forestiers multinationaux ou transfrontières; et à soutenir la mise en place de systèmes régionaux d'information sur les forêts afin d'améliorer l'accès aux informations scientifiques concernant les forêts et leur utilisation. La communauté scientifique et technique a demandé qu'il soit mis en place un mécanisme de financement pour appuyer le renforcement des capacités dans les domaines de l'analyse des problèmes, de la formulation, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets; que les priorités de financement soient alignées sur les priorités régionales, sous-régionales et nationales et que les procédures de demande de financement soient simplifiées. D'autres recommandations ont porté sur les points suivants : élaboration d'un programme à long terme d'investissement dans le renforcement des capacités de recherches forestières et l'appui aux réseaux et activités de recherche; la mobilisation d'un appui des gouvernements, des membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et des organisations internationales en vue d'aider les réseaux régionaux et sous-régionaux de recherches forestières à renforcer les capacités de recherche dans ce domaine; et l'amélioration de l'infrastructure de communication et d'information ainsi que l'établissement de réseaux entre les scientifiques spécialisés dans les forêts, les instituts de recherche, les universités, les décideurs, les communautés locales et les autres parties prenantes.

4. Les enfants et les jeunes ont souligné qu'ils participaient activement au Forum depuis 2003 et se sont dits satisfaits de ce que le Forum ait tenu compte de l'appel lancé par leur grand groupe pour qu'il soit mis en place un solide instrument dans le domaine des forêts. Il a été souligné que le renforcement des capacités, une bonne gouvernance et l'éducation étaient indispensables à une gestion durable des forêts et que le moment était venu de traduire les paroles en actes. La gestion durable des forêts avait pour but de préserver et d'accroître les valeurs économiques, environnementales et sociales des forêts dans l'intérêt des générations actuelles et futures, mais il fallait pour cela mobiliser un financement, surtout dans les pays en développement, où les problèmes à résoudre étaient les plus graves. Simultanément, la demande de ressources forestières dans les pays développés contribuait au déboisement dans les pays en développement. S'agissant de la mobilisation de ressources, ce grand groupe a considéré que l'approche par portefeuille serait celle qui permettrait de recueillir le plus de fonds; un financement public des pays développés devrait faire partie de ce portefeuille. Le mécanisme de financement

devrait comporter un système de vérifications et de contrôles pour que l'utilisation des ressources soit plus transparente. Les enfants et les jeunes ont souligné que le mécanisme de réduction des émissions de carbone forestier (REDD) ne suffirait pas à mettre en œuvre l'instrument juridique concernant les forêts étant donné qu'il ne permettrait pas de protéger toutes les forêts offrant d'importantes valeurs sociales et environnementales, comme une grande biodiversité. Il a été relevé aussi que si les forêts pouvaient devenir des sources nettes de carbone dans certains scénarios de changement climatique, elles offriraient simultanément une possibilité majeure de contrebalancer les émissions causées par l'utilisation continue de combustibles fossiles. Comme c'étaient souvent les jeunes des régions rurales qui souffraient le plus des conséquences de la disparition des forêts, il a été souligné qu'il fallait parvenir à une solution solide dans leur intérêt et dans celui des générations futures. Les enfants et les jeunes ont demandé au Forum de convenir de moyens efficaces de mise en œuvre, notamment sur le plan financier, avec la participation de tous les acteurs intéressés.

5. Les organisations non gouvernementales et les populations autochtones se sont dites vivement préoccupées par le fait que les principaux acteurs aient été impuissants à freiner le déboisement et la dégradation des forêts. Apparemment, il n'était guère fait de cas des besoins des populations autochtones et des communautés locales vivant à proximité des forêts dont elles étaient tributaires. Les ONG ont fait observer que le remplacement de forêts naturelles et d'autres écosystèmes par des forêts artificielles était l'une des principales causes de la disparition et de la dégradation des forêts et menaçait les dernières forêts naturelles et que les activités de déboisement devraient tendre à régénérer les attributs naturels des forêts sur la base des connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles. Des préoccupations ont été exprimées aussi concernant l'impact des activités de réduction des émissions de carbone forestier sur les droits et les structures de gouvernance des populations autochtones, l'apparition de monocultures et l'accent mis sur l'aspect conservation des forêts, les populations autochtones et les communautés locales risquant de n'en tirer aucun intérêt. Les organisations non gouvernementales et les populations autochtones ont lancé un appel pour qu'il soit adopté des mesures visant à freiner le recul alarmant des forêts partout dans le monde. L'on a fait observer que ces mesures devraient tendre à donner effet aux droits coutumiers des populations autochtones et des communautés locales, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la Déclaration des Nations Unies relative aux droits des populations autochtones. En particulier, ces mesures devraient tendre à s'attaquer aux causes profondes du déboisement, à promouvoir une gouvernance communautaire des forêts conçue de manière à autonomiser les populations locales, à appuyer les connaissances traditionnelles concernant les forêts, à tenir compte des aspects culturels et spirituels des forêts, à mettre au point des méthodes de partage des avantages et à établir des mécanismes de financement auxquels puissent avoir accès les populations autochtones et les communautés locales. Les organisations non gouvernementales et les populations autochtones ont également proposé un régime forestier qui, entre autres, garantisse la cohérence des politiques et le respect aussi bien des accords juridiquement contraignants que de l'instrument juridique non contraignant concernant les forêts; assure la cohérence voulue entre les accords internationaux relatifs aux forêts et les droits des populations forestières; contribue à l'établissement d'un régime plus équitable en matière d'atténuation des effets des changements climatiques, compte tenu du principe des responsabilités communes

mais différenciées; assure une participation entière et effective des communautés autochtones locales et des femmes à l'élaboration des politiques forestières ainsi qu'aux projets de réduction des émissions de carbone forestier; garantis une participation équitable des populations autochtones, des communautés locales et des pays ayant réussi à préserver les forêts; s'attaque aux causes profondes de la perte de forêts; offre une large gamme d'incitations aux populations autochtones et aux communautés locales pour les encourager à promouvoir la conservation et une utilisation rationnelle des forêts et le reboisement sans pour autant saper les systèmes coutumiers de gouvernance; et reconnaisse et respecte les droits territoriaux et les droits d'utilisation traditionnelle des populations autochtones et des communautés locales.

6. Les agriculteurs et les petits propriétaires forestiers ont fait observer que leur grand groupe représentait plus de la moitié de la superficie des forêts et des produits forestiers dans de nombreux pays. Il a été mis en relief que les exploitations familiales et les petits propriétaires forestiers géraient leurs terres en ayant de multiples objectifs en vue et de manière à en exploiter toutes les possibilités. Ils suivaient des pratiques de gestion durable aux échelons aussi bien régional que local en intégrant la production de bois et de produits forestiers non ligneux ainsi que la conservation de la biodiversité à leur travail quotidien. Il a été souligné en outre que, fréquemment, le déboisement et la dégradation des forêts étaient causés par la pauvreté et des facteurs extérieurs au secteur forestier. L'avis a été exprimé que la solution à long terme, si l'on voulait assurer une gestion rationnelle des forêts, consistait à fonder la gestion des forêts sur les populations locales, à renforcer les capacités des exploitations familiales et communautaires en garantissant leurs droits de propriété et leurs droits fonciers et à préserver la viabilité à long terme des forêts. Les agriculteurs et les petits propriétaires forestiers ont déclaré que les programmes de réduction des émissions de carbone forestier étaient axés principalement sur l'aspect carbone, qui n'était qu'un élément seulement du concept plus large de gestion durable des forêts. Il a été fait observer que les exploitations familiales et les petits propriétaires forestiers avaient apporté la preuve qu'ils savaient protéger leurs forêts et les stocks de carbone connexes, et qu'il suffirait de mettre en place un mécanisme simple pour rémunérer la foresterie privée et communautaire en contrepartie des services ainsi fournis. L'avis a par conséquent été exprimé qu'il importait au plus haut point que les outils politiques visant à promouvoir une gestion durable des forêts tiennent pleinement compte du rôle des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers et ménagent la place qui leur revenait aux organisations et aux communautés et réseaux locaux existants.

7. Lors de l'échange de vues qui a suivi, les délégations ont accueilli favorablement les observations formulées par les grands groupes, les ont encouragés à continuer de s'impliquer et ont particulièrement félicité le grand groupe des enfants et des jeunes de son rapport. Les questions évoquées ont notamment été l'importance qu'il y avait à garantir la sécurité des droits fonciers et de préserver les forêts pour les générations futures, la nécessité de reconnaître le rôle de l'éducation en tant que moyen de mise en œuvre, l'importance d'une amélioration de la communication grâce à un suivi et à des rapports efficaces et l'initiative proposée par le grand groupe des ONG. Il a été suggéré également que le Forum devrait discuter de la question de l'évaluation des services financiers et des droits fonciers à sa prochaine session. La question de la pauvreté énergétique a été mentionnée aussi étant donné qu'elle affectait les pays en développement en général et le bilan

énergétique des ménages en particulier. D'autres observations ont porté notamment sur la nécessité de ne pas négliger les efforts d'atténuation de la pauvreté entrepris dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'importance des partenariats pour une gestion durable des forêts, la nécessité d'appuyer les populations autochtones et les communautés locales dans leur rapport avec des acteurs plus puissants et l'intégration à la législation nationale des droits traditionnels. Il a été fait observer que les forêts jouaient un rôle multifonctionnel et que la séquestration du carbone ne devait pas être considérée isolément. Les organisations non gouvernementales et les populations autochtones ont répondu en faisant valoir qu'il importait de collaborer à la mise en œuvre de l'instrument relatif aux forêts et ont demandé aux États Membres d'appuyer la participation des grands groupes à la célébration de l'Année internationale des forêts en 2011. Elles ont appuyé la participation des grands groupes aux réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique ainsi que les réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Deuxième partie

8. Le Directeur du secrétariat du Forum a mis en relief le rôle important que jouaient les grands groupes dans le travail du Forum et dans les processus de prise de décisions concernant les forêts. Le secrétariat a exposé les activités qu'il avait entreprises pour accroître la participation des grands groupes au Forum et pour informer et sensibiliser les parties prenantes. Il a été noté que des grands groupes comme les autorités locales et les milieux d'affaires ou l'industrie n'avaient guère participé au Forum. Le secrétariat a invité les participants à formuler des suggestions quant aux moyens qui permettraient de renforcer la participation des parties prenantes.

9. Tous les grands groupes participant au processus de concertation ont publié une déclaration conjointe mettant en relief le fait qu'étant donné qu'une proportion importante des forêts du monde était gérée par des populations autochtones ou sous forme de forêts communautaires ou d'exploitations familiales, les droits fonciers et les droits de propriété constituaient un aspect critique des politiques et des instruments d'intervention. La nécessité de garantir l'égalité de droit des femmes et des populations autochtones en matière de propriété de la terre et d'autres ressources a été mise en relief. Les grands groupes ont souligné que les mesures visant à faciliter l'adaptation au changement climatique et à en atténuer les effets devaient être intégrées à la production de bois et de produits forestiers non ligneux ainsi que de services environnementaux comme la conservation de la biodiversité et la production d'eau salubre, car ce n'était qu'ainsi que l'on pourrait, à long terme, garantir une gestion durable des forêts. L'on a fait observer qu'il faudrait pour cela renforcer les capacités. Les grands groupes ont instamment demandé au Forum et à tous les programmes et processus forestiers de reconnaître les droits des populations autochtones qui vivaient dans les forêts et qui en étaient tributaires. Ces droits étaient énoncés dans différents instruments internationaux, comme la Déclaration relative aux droits des populations autochtones, la Convention (n° 169) de l'OIT concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants et la Déclaration universelle des droits de l'homme. De même, les grands groupes ont souligné la nécessité de veiller à ce que les politiques et stratégies élaborées soient

conformes à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ils ont souligné qu'il fallait mettre en place dans le cadre du Forum un mécanisme de financement spécial auquel puissent aisément avoir accès tous les grands groupes, et ils ont également recommandé qu'un tel mécanisme fasse l'objet d'évaluations et d'examens périodiques avec leur participation. Par ailleurs, des investissements visant à renforcer les capacités de recherches forestières, particulièrement dans les pays en développement, apparaissaient comme un moyen de fournir une assistance technique aux grands groupes. Enfin, ceux-ci ont rappelé aux participants leur proposition (reflétée au paragraphe 23 du document E/CN.18/2009/11) tendant à ce qu'il soit lancé une initiative qui contribuerait au succès des futures sessions du Forum ainsi que de la Commission du développement durable et de l'Année internationale des forêts.

10. Les femmes ont insisté sur le rôle actif que leur grand groupe avait joué dans l'élaboration de l'instrument juridique non contraignant ainsi que sur le rôle qui incombait aux femmes en général dans la planification, la prise de décisions et la gestion des forêts. Il fallait par conséquent que les femmes aient plus équitablement accès à toutes les possibilités d'information, d'éducation et de formation, à la technologie et au crédit pour pouvoir ainsi mieux contribuer à la gestion des ressources forestières. Il fallait également faire le nécessaire pour que les perspectives sexospécifiques soient mieux représentées au sein du Forum. Il a été mentionné par ailleurs qu'il fallait tenir compte de la nécessité de promouvoir l'agroforesterie, qui pouvait donner aux femmes accès non seulement à l'alimentation mais aussi au bois de feu. Les mesures à adopter en priorité pour promouvoir une gestion durable des forêts devaient tendre notamment à assurer l'égalité d'accès des femmes à la propriété foncière et aux autres ressources indispensables pour qu'elles puissent participer efficacement, des points de vue social et économique, à l'élaboration des stratégies de gestion des forêts et d'atténuation des effets du changement climatique; à assurer le respect des engagements pris aux échelons international et national en matière de parité des sexes et d'égalité entre hommes et femmes, notamment dans le contexte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets; à accroître la participation des femmes des communautés locales et des organisations féminines à la prise de décisions, à tous les stades et à tous les niveaux, concernant les nouveaux mécanismes de mise en œuvre; à améliorer la gouvernance des forêts et à intégrer la problématique hommes-femmes aux structures, aux politiques et aux programmes des institutions financières de manière à les transformer en institutions plus sensibles aux besoins des femmes pauvres; et à faire en sorte que le Forum mette au point des structures et des processus tenant compte des aspects sexospécifiques de la gestion durable des forêts.

11. La communauté scientifique et technique a souligné l'importance que revêtaient la science et la technologie dans la réalisation des objectifs mondiaux concernant les forêts. Il a été relevé que les capacités institutionnelles en matière de gestion durable des forêts ont été insuffisantes dans nombre de pays en développement, et les investissements dans la recherche scientifique étaient très réduits. Lorsque les capacités nationales de gestion durable des forêts avaient été réduites à néant par des bouleversements politiques ou des troubles civils, il faudrait mobiliser un financement pour mettre en œuvre les programmes de relèvement comportant également un appui au renforcement des institutions et des ressources humaines. Il a été insisté sur les difficultés qu'entraînait la complexité des processus

de demandes de financement ainsi que sur le fait qu'il importait d'exploiter l'expérience acquise aux échelons national et régional pour élaborer les projets et les programmes. En outre, il a été proposé d'établir un organe subsidiaire spécial sur la science et la technologie qui aurait essentiellement pour but de fournir des avis scientifiques au Forum en ce qui concerne la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

12. Le grand groupe des enfants et des jeunes a déclaré que leur participation avait essentiellement pour but de promouvoir l'équité entre générations dans la gestion durable des forêts en encourageant l'éducation et le transfert des connaissances et de garantir le droit d'accès des jeunes générations aux ressources naturelles. Il espérait que le Forum ferait bien comprendre à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique la contribution que les forêts pouvaient apporter en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets; insisterait sur le rôle que pouvait jouer une gestion durable des forêts en atténuant l'impact du changement climatique sur les forêts et les écosystèmes connexes ainsi que sur la conservation des sols et de l'eau; mobiliserait des ressources suffisantes pour mettre en œuvre l'instrument concernant les forêts; et mettrait en relief le devoir de chacun d'utiliser et d'administrer les ressources naturelles de manière à ne pas priver les générations futures de leurs droits de satisfaire leurs propres besoins. Le groupe des enfants et des jeunes a demandé qu'un financement soit spécialement alloué aux initiatives des jeunes et pour les jeunes visant à promouvoir une éducation par les pairs en matière d'activité forestière. Enfin, il a été souligné que l'éducation était le meilleur capital qui puisse être transmis aux générations suivantes pour assurer une gestion durable des forêts, ce grand groupe réaffirmant qu'« un avenir durable pour les enfants d'aujourd'hui et pour les générations futures est entre vos mains ».

13. Les organisations non gouvernementales ont fait observer que le principal défi était d'assurer la mise en œuvre intégrale des politiques convenues par le Forum et les organes qui l'avaient précédé. Les ONG, bien que vivement désireuses à participer aux travaux de toutes les instances participatives, se heurtaient néanmoins à un certain nombre de difficultés tendant notamment au manque de ressources financières et aux procédures d'accréditation auprès du Conseil économique et social. Ce grand groupe a considéré que des intérêts acquis qui contrôlaient l'exploitation des ressources financières, le manque de volonté politique et le recours croissant à des solutions axées sur le marché faisaient obstacle à la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts. Celui-ci devrait tendre à éliminer les causes profondes de la perte de forêts, dont la non-reconnaissance des droits des populations autochtones, des schémas non viables de consommation et de production et des flux financiers et des courants d'échanges qui ne pouvaient durer sous leur forme actuelle. Un autre problème grave tenait à l'insuffisance des ressources financières disponibles pour la mise en œuvre de l'instrument concernant les forêts dans les pays en développement et les pays en transition. Les ONG et les autres grands groupes devraient avoir leur mot à dire dans l'établissement de mécanismes de financement. Le grand groupe des ONG a également rappelé aux participants les vues qu'avaient exprimées les experts lors de leur réunion tenue à Vienne en novembre 2008, mettant en relief les paragraphes 23, 32, 38, 49, 50 et 52 du rapport de synthèse du Président.

14. Les populations autochtones ont réaffirmé la relation spéciale et les liens sacrés qu'elles entretenaient avec notre Mère la Terre, se disant profondément

préoccupées par la non-viabilité et le caractère fallacieux de solutions qui ne faisaient qu'accélérer l'instabilité du climat et qu'aggraver les risques de destruction de la planète. Les populations autochtones étaient profondément affectées dans les domaines de la culture, de l'environnement et de la santé humaine, des droits de l'homme, des modes de vie traditionnels, des systèmes alimentaires, de la souveraineté alimentaire, de l'infrastructure locale, de l'économie et de leurs possibilités mêmes de survie. Elles avaient, tout au long de l'histoire, joué un rôle de gardien de la planète par leurs connaissances, leur spiritualité, leur expérience et leurs relations avec leurs terres traditionnelles. Les populations autochtones qui vivaient dans des forêts en dépendaient et l'on ne pouvait tolérer que les forêts soient considérées uniquement sous l'angle du carbone sans qu'il soit tenu compte de leurs multiples valeurs. Les mécanismes de réduction des émissions de carbone forestier devaient reconnaître les droits consacrés par les instruments internationaux visés dans la déclaration conjointe. Les populations autochtones devaient pouvoir participer efficacement, à tous les niveaux, au mécanisme financier que pourrait mettre en place le Forum, et elles devraient pouvoir accéder directement à ce financement.

15. Les agriculteurs et les petits propriétaires forestiers ont mis en relief l'importance que revêtaient pour une gestion durable des forêts non seulement la sécurité des droits fonciers, mais aussi une bonne gouvernance, la police des forêts, le renforcement des capacités et le financement. Ce grand groupe appuyait la mise en place d'un Fonds mondial pour les forêts et considérait que celui-ci devrait tendre à renforcer les droits fonciers et les droits de propriété, à renforcer les capacités, à promouvoir le transfert de connaissances et à consolider les organisations et réseaux locaux; à créer de nouveaux emplois et à consolider les moyens de subsistance en milieu rural; à améliorer la rentabilité d'une gestion durable des forêts, notamment en garantissant la rémunération des services environnementaux ainsi qu'en favorisant l'apparition de marchés transparents, accessibles et équitables pour les produits forestiers; à consolider et à élargir les pratiques optimales déjà appliquées par les exploitations familiales et les petits propriétaires forestiers; à réduire le déboisement et la dégradation des forêts ainsi qu'à accroître le reboisement et la reforestation; à donner aux organisations forestières familiales et communautaires accès aux processus de formulation des politiques forestières aux échelons mondial, régional, national et local; et à combattre la corruption, à promouvoir une bonne gouvernance et à assurer le respect de la loi dans tous les domaines liés aux forêts.

16. Au cours de l'échange de vues qui a suivi entre les délégations et les représentants des grands groupes, plusieurs participants, se référant à leurs propres pays, ont cité des exemples qui étayaient les observations formulées par les grands groupes. Il a notamment été cité le cas d'un plan national de reboisement dans le cadre duquel les groupes de travail étaient habituellement dirigés par des femmes; les problèmes que suscitait la pénurie croissante de bois de feu et la charge accrue que cela représentait pour les femmes et leurs familles; les progrès accomplis en ce qui concerne la protection des droits des populations autochtones; la participation des communautés locales; la reconnaissance du rôle important que jouaient les organisations non gouvernementales dans la promotion et la mise en œuvre de méthodes de gestion durable des forêts; et la participation des parties prenantes aux processus de formulation des politiques. Il a été reconnu par ailleurs que l'agroforesterie constituait un thème important sur lequel le Forum devrait

concentrer davantage son attention. Il a été souligné que les organisations non gouvernementales devaient éviter toute dispersion ou tout chevauchement de leurs efforts et devaient à cette fin coordonner leurs activités avec les gouvernements et travailler à l'intérieur des cadres constitués par les programmes forestiers nationaux. L'on a fait valoir par ailleurs qu'il importait de reconnaître le caractère distinctif des populations autochtones, qui ne pouvaient pas être considérées seulement comme des citoyens ordinaires, ce à quoi les représentants du grand groupe des populations autochtones a répondu en mettant en relief la vulnérabilité continue de ces populations dans de nombreux pays. Remerciant les grandes groupes de leurs interventions, l'animateur du débat a réitéré que, comme l'avaient suggéré plusieurs participants, il importait de réfléchir aux contributions que les grands groupes avaient apportées aux travaux futurs du Forum.

